

Information

L'Aide aux Bovins Allaitants (ABA) pour 2015 et 2016

En accord avec les OPA et par souci de simplification, le Ministère a décidé que les références vaches allaitantes 2013 au titre des ABA 2015 étaient supprimées.

En conséquence, le nombre de vaches primables correspond au nombre de vaches éligibles pour chaque exploitation, y compris les nouveaux producteurs et les Jeunes Agriculteurs (JA). Pour autant, le plafond global de l'effectif éligible est maintenu à 3,845 millions de vaches. Un stabilisateur financier sera donc appliqué, le cas échéant en cas de dépassement des effectifs primables permis par l'enveloppe.

En conséquence, les demandes de transfert de références et d'attribu-

tion de références par la réserve qui ont été déposés lors de la campagne 2015 n'ont plus d'utilité et ne seront pas prises en compte.

Pour 2016, la réflexion est poursuivie sur la mise en oeuvre de références basées sur la campagne 2015 dans les dispositifs ABA. Dans l'attente, la phrase : « *Je demande à bénéficier, pour la campagne 2016, de références à hauteur de l'effectif éligible pouvant être primé* » sera introduite dans le formulaire de demande d'aides bovines 2016. Cet ajout constitue notamment une mesure de simplification en utilisant un formulaire commun pour les demandes d'aides et de dotation réserve, le cas échéant.